

De l'autorité paternelle au discours du maître

Les juristes sont régulièrement sollicités pour maintenir un semblant de famille en dépit d'une « déhiscence du groupe familial » (1) de plus en plus affirmée, où la place du père comme celle de la mère se trouvent tronquées par des revendications sociales, culturelles qui ne permettent pas pour autant de les définir. Si d'un point de vue sociologique, on peut évoquer la faillite de la famille, voire celle du père, au regard de la psychanalyse, il paraît d'autant plus indispensable de rappeler les impasses inhérentes aux fondements de la famille, et dont chaque sujet aura pour tâche de s'acquitter au cours de sa vie. Car la première des institutions « à faire lien » entre le sujet naissant et l'extérieur, c'est la famille .

Lacan, dans les Complexes familiaux, en 1938, la définit comme « un groupe naturel d'individus unis par une double relation biologique » (2) ; d'une part « la génération » qui donne les composantes du groupe, et d'autre part, « les conditions du milieu » (3) qui favorisent le développement des jeunes et qui maintiennent le groupe pour autant que les adultes en assurent la fonction. La fonction de la famille, au-delà du biologique, consiste pour le petit d'homme à opérer la médiation entre le groupe où il est né et qui satisfait ses premiers besoins et la société. Cette médiation n'est autre que la civilisation elle-même, soit comme Freud la présente, une opération qui consiste à réfréner les pulsions, les différer, leur donner des circuits recevables pour s'exprimer, telle la sublimation. En cela, la famille humaine constitue à elle seule une institution, la première à laquelle le petit d'homme doit se confronter. De ce fait, elle est à la fois traumatique et thérapeutique, ce dont les patients ne cessent de témoigner au cours de leur analyse, alternant eux-mêmes entre rejet et fusion pour terminer sur une acceptation respectable à défaut d'être aimable. Ainsi se distingue la famille humaine de la famille biologique, voire animale, celle constituée par la génération et le milieu dans lequel elle évolue ; la première se spécifiant de la transmission de la culture par le langage qu'elle introduit d'emblée d'un flot de signifiants dans lequel le nouveau-né se trouve submergé dès la naissance.

Face à la vie, le petit d'homme est déjà propulsé dans un monde signifiant qui l'aliène à tout jamais aux signifiants de l'Autre, au désir de ses parents, qui l'ont déposé là, au décours

d'une énigme de jouissance. Désormais, il sera un sujet, un parlêtre, c'est-à-dire celui qui n'a d'être que de la parole, soit un signifiant qui va représenter le sujet pour un autre signifiant, ce qui fait du langage la spécificité de la famille humaine. Sa fragilité, son impuissance, sa prématurité biologique crée un lien de dépendance totale qui nécessite une protection, des soins qui suscitent une demande auprès de cet Autre primordial, la mère, qui l'accueille en son sein, selon son bon vouloir. Afin d'assurer à l'enfant son appartenance à une famille, ce qui le protège de la précarité de la vie aussi bien que du caprice maternel, il y a lieu de lui donner un nom, soit une représentation symbolique, qui établira un lien entre ce qu'il est dans cette famille et ce qu'il représentera dans la société.

Si la mère donne la vie à un enfant, le père lui donne un nom, nomination purement symbolique, identification déterminante pour accéder au champ social dans lequel désormais il sera reconnu comme sujet en devenir, sujet pris dans le discours commun d'une civilisation, ce qui fait lien. Ainsi, comme le souligne Lacan, « la famille joue un rôle primordial dans la transmission de la culture » (4), par l'intermédiaire du Nom-du-Père qui désigne tel enfant comme faisant désormais parti d'un groupe humain bien spécifique. Lacan, dans ce même texte, évoque la notion du « sentiment de paternité », comme un artifice, où « les instances culturelles dominant les naturelles » (5), l'adoption en constituant un exemple parfait.

Par ailleurs, on peut observer durant les toutes premières phases de la fonction maternelle, des comportements instinctifs similaires à ceux de la famille biologique, mais qui du fait du langage, de la culture, vont servir à d'autres fins, fixation de l'imaginaire maternelle, éveil à la sensualité, apprentissage de la langue, etc... qui ne resteront pas sans conséquences pour le psychisme du sujet. Le sevrage, par exemple, est régulé par le culturel, qui décide de l'opportunité de nourrir au sein ou non un enfant, et convient de la même manière de la durée de ce premier mode de nourrissage, dont on connaît l'importance dans la structuration psychique de chaque sujet, que ce mode de nourrissage soit naturel ou artificiel.

Cette appartenance à un groupe humain, quel qu'il soit, va amener le sujet à se confronter à des interdits et des lois qui viennent régir les comportements les plus vitaux, au sein de chaque société. On peut donc ranger la famille humaine dans un « hors nature », qui diffère ainsi de la famille biologique qui est régie par l'instinct. Si la maternité est bien réelle, la paternité reste toujours incertaine au niveau inconscient, puisque seul le symbolique vient la définir. Lacan éclaire ce point dans son texte « D'une question préliminaire à tout traitement possible de la psychose » de 1958 : « nul besoin d'un signifiant bien sûr pour être père, pas plus que pour être mort, mais sans signifiant, personne, de l'un ni de l'autre de ces états d'être, ne saura jamais rien » (6).

Nous pouvons alors concevoir cette recherche permanente de légiférer sur la paternité et ses conséquences, soit la filiation. Les textes juridiques sont régulièrement remaniés depuis la Révolution, les termes évoluent, s'adaptent, mais la question du père demeure d'autant plus vive que le déclin de l'imaginaire paternel ne cesse d'être dénoncé au point de demander aux juges « de sauver le père » (cf. article de la revue *Mental* septembre 2000).

Mais de quel père, parlons-nous ?

« Du père réel, celui qui besogne la mère » ?

« Du père imaginaire, celui qui encombre le sujet » ?

« Ou le père symbolique, celui qui donne son nom » ? (6)

Freud avait une réponse simple mais jolie : le père, c'est celui de la première identification, soit « le père tout amour ».

Du point de vue historique, durant des siècles, la puissance paternelle a constitué le pilier de la famille. C'est la Révolution qui ébranle l'édifice : pour les juristes de l'époque, il s'agit d'abolir le modèle social de l'Ancien Régime, où un seul décide pour tous, tel un monarque, et d'assurer le primat de la liberté individuelle. Ainsi les révolutionnaires ont été les premiers à établir le principe de paternité civile. Ils s'attaquent également au despotisme des pères, en supprimant le droit d'exhérédation et en bannissant les lettres de cachet, et la *patria potestas* est abolie par une loi du 28 août 1792.

De la Révolution à nos jours, l'Etat prendra une place de plus en plus importante dans les relations entre parents et enfants. Désormais, les parents n'exercent plus une domination sur l'enfant, mais une autorité qui est constituée de droits et de devoirs, définis par la Convention des droits de l'enfant ratifiée en 1990. Le paradoxe de l'histoire du père porte en lui-même l'échec de la justice, qui n'en finit pas de tenter d'appréhender ce qu'est un père, faisant appel au discours du maître, via l'apport scientifique qui viendrait tout à coup définir ce qu'est un père pour un enfant, à partir d'une preuve biologique. Comment peut-on imaginer qu'une gamète puisse inscrire un sujet dans une société ? Tout au plus peut-elle rencontrer un ovule dans certaines circonstances bien définies !

Nous sommes là, à l'opposé des écrits de Freud et de Lacan, qui définissent le père comme celui qui transmet la loi du désir, en donnant son patronyme par l'introduction du signifiant.

Si le discours du maître, du scientifique ou de l'universitaire contribuent à accentuer le malaise de notre civilisation, tout en le déplorant, ils se confrontent à celui de la psychanalyse, qui permet à chaque sujet, au cours d'une analyse, de repérer celui qui lui a tenu office de père, pour lui avoir transmis les valeurs éthiques d'une culture. Celui-là, et seulement celui-là

est suffisamment digne de respect et d'amour, même s'il n'a fait que traverser en pointillé la vie du sujet. En effet, l'expérience psychanalytique nous montre chaque jour que le père est toujours carenciel d'une manière ou d'une autre, absent, humilié, divisé ou postiche.

Lacan précise que « cette carence, conformément à notre conception de l'Œdipe, vient à tarir l'élan instinctif comme à tarer la dialectique des sublimations. Mairaines sinistres installées au berceau du névrosé, l'impuissance et l'utopie enferment son ambition, soit qu'il étouffe en lui les créations qu'attend le monde où il vient, soit que, dans l'objet qu'il propose à sa révolte, il méconnaisse son propre mouvement ».(8). Le complexe d'Œdipe est le noyau de la grande névrose contemporaine, dans la mesure où le père y apparaît comme celui qui n'a pas su associer dans sa transmission de l'interdit de la mère, un idéal de promesse. Le point culminant du conflit œdipien consiste effectivement à concentrer dans la figure du père la répression et la sublimation, soit les fondements du surmoi et de l'idéal. « C'est parce qu'elle est investie de la répression que l'imgo paternelle en projette la force originelle dans les sublimations mêmes qui doivent la surmonter » (9) . Cette autorité paternelle qui porte en elle répression et transgression par l'interdit imposé à la génération suivante a fait l'objet des critiques les plus subversives, notamment dans les années 68, où la famille paternaliste se trouvait mise au ban.

Progressivement, avec l'évolution de la société, avec la parité des sexes, l'institution familiale s'est réduite au niveau du nombre, laissant place à la famille conjugale, contractée selon le triangle œdipien, si cher à Freud. Elle devient alors toute puissante dans son rôle formateur des premières identifications. Elle assume d'autant plus l'exclusivité de la constitution subjective impliquant « une relation à un désir qui ne soit pas anonyme » (10). C'est ici précisément que la fonction paternelle prend toute sa valeur symbolique et se distingue radicalement de la fonction maternelle ; mais cette distinction en révèle d'autant plus les dysfonctionnements possibles, dont les symptômes en constituent les conséquences directes, « comme vérité du couple parental »(11).

Que signifie, que « la famille assure la constitution subjective qui implique une relation à un désir qui ne soit pas anonyme » ? Cette remarque que Lacan a adressé à J.Aubry en 1969 dans « deux notes sur l'enfant » renvoie à la métaphore paternelle. La nécessité que ce désir ne soit pas anonyme se conçoit selon Lacan, côté fonction maternelle « en tant que ses soins portent la marque d'un intérêt particularisé » (12), c'est-à-dire qu'en s'occupant de son enfant, la mère éprouve un intérêt particulier, une satisfaction sensuelle, qui caractérise sa relation à cet enfant. Côté paternel, il indique « en tant que son nom est le vecteur d'une incarnation de la Loi dans le désir » (13). Lorsque la mère prend congé de son enfant, (selon

son bon vouloir ou son caprice, comme on l'a vu plus haut) ou pour autre chose, elle transmute son cri en appel, et introduit le vide de son absence ; cette absence symbolise le désir de la mère, qui s'écrit dans l'enseignement de Lacan DM. Ce DM fait énigme pour cet enfant, car si elle n'est pas là, c'est qu'elle désire ailleurs ; ce désir prend alors la valeur d'un « x », puisque l'enfant n'y trouve aucune réponse immédiate. Ce mathème DM correspond à la perplexité de l'enfant face au néant de l'absence de sa mère.

Pour qu'il trouve les coordonnées de signification à l'absence de sa mère, il y a nécessité d'introduire un autre signifiant, soit le Nom-du-Père, qui vient se substituer au premier dans la métaphore paternelle, et ainsi résoudre l'équation, le « x » en signification phallique, ce qui fait de la fonction paternelle, du Nom-du-Père, « un vecteur d'une incarnation de la Loi dans le désir ». Le père permet ainsi d'articuler les représentations significatisées du manque, en introduisant le Nom-du-Père dans l'inconscient du sujet, qui peut également s'écrire le « non » du père. On pourrait dire aussi pour illustrer la formule que le Nom-du-Père vient nommer, particulariser le signifiant du manque, soit ce qui manque à la mère et qui constitue son désir, c'est à dire le phallus. Cette formule de la métaphore paternelle correspond à la définition de la famille, en tant que dispositif de transmission du désir, qui fait valoir pour le sujet la fonction de la castration. Notons que si l'inscription du Nom-du-Père ne se fait pas, la psychose apparaît.

Cette transmission du désir au sein de la famille, implique nécessairement qu'il y ait un échange entre les parents, en particulier sexuel, c'est-à-dire que le désir soit véhiculé dans le discours. Celui-ci dépend du cas que la mère fait de la parole du père, de son autorité, « autrement dit de la place qu'elle réserve au Nom-du-Père dans la promotion de la loi » (14), celle du désir. Ainsi, on peut dire que la fonction paternelle dépend de la place que la mère réserve au père, ce qui la distingue de la paternité, qui elle dépend du père.

Lacan ajoutera quelques années plus tard dans son séminaire RSI en 1975, une autre définition du père en introduisant la notion de père-version : « Un père n'a droit au respect sinon à l'amour que si le dit respect est (...) père-versement orienté, c'est-à-dire fait d'une femme objet *a* qui cause son désir » (15). La fonction du père se résume donc à faire d'une femme la cause de son désir ; cela signifie que si l'enfant est un objet produit par la mère, elle est elle-même objet de jouissance pour le père. Ainsi le père ne fait pas qu'interdire la mère à l'enfant, mais il lui signifie, à elle aussi, que l'enfant n'est pas son objet exclusif. Ce père là est digne de respect parce qu'au regard de la psychanalyse, il ne recule pas devant la castration, soit devant l'Autre sexe, et pour l'enfant, parce qu'il ose affronter « la gueule

ouverte de la mère » pour enfin la faire taire un moment, ce qui constitue un idéal de courage plutôt prometteur, dans une société où la lâcheté pourrait devenir une guise commune.

Le champ social en appelle au juridique et à la science pour légiférer sur la place du père, mais la psychanalyse se confronte à ces discours du maître, car les fondements de son expérience s'appuient sur une clinique du particulier, qui restitue à chaque sujet engagé dans une cure, le père qui a vectorisé sur lui le désir, celui de la femme qu'il s'est choisi, et celui de leur enfant.

BIBLIOGRAPHIE :

(1)-J.LACAN Les Ecrits, Seuil, p.132, Fonctions de la psychanalyse en criminologie.

(2)-J.LACAN Les Complexes familiaux, 1938, Navarin édit. p.11.

(3)-ibidem, p. 11.

(4)-ibidem, p. 13.

(5)-ibidem, p. 12.

(6)-J.LACAN, Les Ecrits, Seuil Paris, p. 556.

(7)-J.LACAN, Séminaire IV.

(8)-J-LACAN, Les Complexes familiaux, 1938, Navarin édit. p. 73.

(9)-ibidem p. 66.

(10)-J.LACAN, Deux notes sur l'enfant, 1969, Ornicar n°37.

(11)ibidem.

(12)ibidem.

(13)ibidem.

(14)J.LACAN, Les Ecrits, p.579.

(15)Séminaire R.S.I, Ornicar n°3, leçon du 21 janvier 1975.